



# Syndicat Emeraude.fr

## Encombrants

Les encombrants font l'objet d'une collecte spéciale avec un lieu et une date spécifiques à chaque commune.



### Plus d'informations

Plus d'informations sur les dates de vos encombrants sur le [calendrier de collecte](#) de votre commune.



URL de la page: <https://www.syndicat-embraude.fr/encombrants>

# Ferraille



# Bois et gros cartons



# Literie et gros meubles



- › Amiante
- › Bouteilles de gaz
- › Déchets d'équipements électriques et électroniques (frigo, téléviseur,...)
- › Déchets végétaux
- › Gravats et plâtres
- › Extincteurs
- › Pneumatiques usagés
- › Produits toxiques (peintures, solvants, enduits, ...)
- › Piles et autres batteries
- › Miroirs, WC, lavabo et vaisselle également. Ces déchets sont cassants et peuvent blesser l'équipage de collecte.



### Attention !

**2m<sup>3</sup> maximum par foyer**

**2m de longueur maximum**

**70kg maximum par objet**



### Plus d'informations

Une question, un doute ? Appelez le service technique du Syndicat Emeraude au

01 34 11 92 92 et nos agents se feront un plaisir de répondre à votre demande !



(<https://www.syndicat-emmaude.fr/>)

### **SYNDICAT EMERAUDE**

172, Chaussée Jules César  
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

☎ 01 34 11 92 92



URL de la page: <https://www.syndicat-emmaude.fr/encombrants>